

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 22 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228848017

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 599 999,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 999 999,92 \$; contingences : 599 999,99 \$) - Appel d'offres public 475922 - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228848017

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 599 999,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 999 999,92 \$; contingences : 599 999,99 \$) - Appel d'offres public 475922 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la mise à niveau des feux de circulation à cinq (5) intersections. Comme l'ont rappelé les invités aux commissaires, ces travaux ont pour objectif d'améliorer la sécurité et d'ainsi encourager le transport actif.

Les personnes-ressources ont ensuite brièvement décrit le processus d'appel d'offres lancé le 4 avril 2022, pour une durée de vingt-trois (23) jours. Durant cette période, un (1) seul addenda a été publié pour répondre aux questions des soumissionnaires au sujet de la caractérisation des sols. À terme, trois (3) firmes ont déposé une soumission, sur un total de cinq (5) preneurs du cahier des charges. L'écart de prix entre l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD) était de 2 % et de 25,5 % avec la deuxième plus

basse soumission. Les personnes invitées expliquent cet écart par le besoin probable de *Bruneau Électrique* de remplir son carnet de commandes alors que l'année avance. Également, l'entreprise aurait eu cette année, en comparaison à 2021, un moins grand nombre de contrats mineurs (travaux électriques), ce qui aurait pu l'inciter à soumissionner sur cet appel d'offres de pour la réalisation de travaux civils et électriques.

Les commissaires ont demandé au Service si le délai de vingt-trois (23) jours était à leur avis raisonnable. Les invités expliquent que les contrats et les appels d'offres pour ce type de travaux sont assez similaires les uns aux autres. Ce n'est donc pas nécessaire de prolonger cette période à leur avis. Il a également été question de la méthode de calcul du nombre d'intersections où la Ville installe des feux à décompte et des objectifs à atteindre. Dans l'ensemble, les explications fournies par les représentants du Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228848017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.